

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 MARS 2009**

Délibération
n° 2009.03.053

**Direction des
politiques
communautaires :
attribution des
subventions et
participations aux
associations 2009**

LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 mars 2009**

Secrétaire de séance : Simon DEFORGE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Eric DANCHE, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Xavier Gaignerot, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Véronique DAVY à Rachid RAHMANI, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à François ELIE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Nicolas BALEYNAUD par Xavier Gaignerot, André BONICHON par Eric DANCHE, Fatiha BOURDAREAU par Nicolas DENIS, Françoise LAMANT par Gérard DESAPHY

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / CULTURE

<u>Rapporteur</u> : Monsieur BRONCY
--

DIRECTION DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX ASSOCIATIONS 2009
--

Vous venez d'approuver le budget primitif 2009 et notamment les crédits relevant de la direction des politiques communautaires.

Il convient en conséquence de proposer d'attribuer les subventions et participations aux associations selon le tableau joint.

La signature de conventions interviendra, en particulier avec les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

La liste des noms apparaissant sur le document n'est pas exhaustive. Les élus concernés par les restrictions de vote précisées ci-dessus et dont le nom ne figurerait pas sur la liste sont invités à se faire connaître et à ne pas prendre part au débat et au vote.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 12 février 2009,

Vu la décision du bureau communautaire du 19 février 2009 de rassembler les subventions d'une seule association à une même direction,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 17 mars 2009,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER les subventions et participations de la direction des politiques communautaires selon le tableau joint.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions et avenants à intervenir, en particulier, avec les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
------------------------------	--

<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>	<u>Affiché le :</u>
--	----------------------------

01 avril 2009	01 avril 2009
----------------------	----------------------

Nom du bénéficiaire	Montant proposé au BP 2009	Objectifs / projets soutenus	Elus ne prenant pas part au vote en qualité de membre du bureau de l'association ou de personne intéressée à l'opération
ACAPA	6 000 €	Résidence de France de Ranchin	
ACAMAC	32 500 €	Actions en faveur de la formation (stages de musiques anciennes art lyrique...), de diffusion (music'ambul, musique en festivallée), actions socio-culturelles (éveil musical au centre hospitalier)	
Amadeus/Les Gosses d'Angoulême	2 000 €	Concerts éducatifs	
Anis Trio	6 250 €	Guinguette mobile – Décentralisation sur le territoire de l'agglomération de spectacles tout public adapté aux espaces disponibles sur les communes	
CIBDI salle Némó	23 550 €	Soutien au cinéma d'art et d'essai	
CIBDI	18 000 €	Opération « un dimanche au musée »	
CSCS L Aragon	10 000 €	Résidence d'artistes, promotion du cinéma d'animation	
C.S.C.S Saint Yrieix	1 000 €	Projet « Jeunes Théâtres »	
SARL 9 ^{ème} Art+	55 200 €	Organisation du 36 ^{ème} festival de la BD	
FCOL	45 488 €	Organisation salon du livre et de la jeunesse « à pleine page » + été actif	
FCOL FOFE	40 000 €	21 ^{ème} édition du FOFE	
Festival de l'humour	2 000 €	Organisation du 4 ^{ème} festival de l'humour	
Hop'Sessions	3 000 €	Festival de culture urbaine	
Les marionnettes d'Angoulême	8 000 €	Fonctionnement	
Musiques métisses ACT	16 000 €	Accueil des résidences d'artistes sur le territoire de l'agglomération pour favoriser les rencontres interculturelles	
Musiques métisses	132 500 €	Organisation du 34 ^{ème} festival + village	
Piano en Valois	19 000 €	Festival de musique classique	
Sky dancers	12 000 €	Projets « métamorphose », « mutants » et « nova »	
Théâtre d'Angoulême ACT	10 000 €	Décentralisation sur le territoire de l'agglomération de spectacles tout public adaptés aux espaces disponibles sur les communes	
Théâtre d'Angoulême	106 700 €	Fonctionnement	
Théâtres en fête	8 500 €	Festival de théâtre amateur et professionnel	
Théâtres en fête - ACT	2 400 €	Action « Kissapo et Matigri »	
Via patrimoine	107 200 €	Actions de valorisation et d'animation du patrimoine des communes membres	Monsieur DESAPHY ne prend pas part au débat et au vote.
DINGO	50 000 €	Organisation de la Garden Nef Party	
Les Amis de Chalonne	2 000 €	Spectacle « son et lumière »	
Stand de Tir	3 700 €	Fonctionnement	
Total	722 988 €		